

Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 6^e pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant. (062026021)

Le Conseil du 6^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2511-16, L.2511-22, L.2511-27, L.2511-28 et L.2511-36 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2026 DFA 13 du Conseil de Paris en date des 19, 20, 21 et 22 mai 2026, portant délégation donnée aux conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu le rapport présenté par

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris, Maire du 6^e arrondissement :

DELIBERE

Article 1er : Le Maire du 6^e arrondissement reçoit délégation du Conseil du 6^e arrondissement, à l'effet de prendre toute décision et de signer tout document concernant la préparation, la passation, l'exécution (notamment résiliation) et le règlement de tous les marchés de fournitures, de services et de travaux relevant du 1^o de l'article L.2123-1 du code de commande publique, relatif aux marchés de procédure adaptée dont la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils de procédure formalisée mentionnés dans l'avis figurant en annexe n°2 audit code, qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du code général des collectivités territoriales. Sont exclues de cette délégation les opérations de travaux programmées, au sens de l'article L2511-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le budget général de la Ville de Paris.

Article 2 : Le Maire du 6^e arrondissement peut consentir des délégations de signature dans la matière ci-dessus énumérée et, dans le cadre de leurs attributions et délégations respectives, à ses Adjoints et au Directeur Général des Services dans les conditions prévues aux articles L.2511-27 et L.2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

.....par les Conseillers à

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ